Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260305-2026_025-DE

Roi Morvan Communauté

**Extrait du registre des délibérations**
**Séance du 5 mars 2026**

L'an 2026, le jeudi 5 mars à 17H30, le conseil de communauté de Roi Morvan Communauté, légalement convoqué le 27 février, s'est réuni à Gourin sous la présidence de Madame Renée COURTEL, Présidente de la Communauté de Communes.

**Etaient présents :**

**Délégués titulaires** : *Mesdames et Messieurs : Christophe BOURLES, Christophe CARARIC, Marie-José CARLAC, Dominique CASTOT, Myriam CHENAIS, Renée COURTEL, Paul COZIC, Christine DROUAL, Christian FAIVRET, Françoise GUILLERM, David GUILLOUX, Jean-Luc GUILLOUX, Catherine HENRY, William JACOBERT, Laurent JACQUES, Yann JONDOT, Bruno LAVAREC, Erwan LE CORRE, Hervé LE FLOC'H, Didier LE GOUIC, Dominique LE NINIVEN, Véronique LE ROUX, Claudine LE SCOUARNEC, Carole LE YAOUANQ, Jean-Charles LOHE, Michel MORVANT, Rémi NEDELEC, Alain PERRON, Yvonne RAYER, Corinne VOLA, Sébastien WACRENIER*

**Délégués suppléants** : *Mesdames et Messieurs : /*

**Etaient absents / excusés** : *Mesdames et Messieurs : Delphine COSPEREC, Martine GUERIN, Floriane GUILLANIC, Martine LE BARTZ, Yvon LE BOURHIS, Karine LE COURANT, Christiane LE MOUEE, René LE MOULLEC, Michel LINCY, Joël MAGUER, Jérôme REGNIER, Raymond SIOU, Anne TROALEN*

***Pouvoirs*** *: Martine GUERIN à Dominique LE NINIVEN, Yvon LE BOURHIS à Claudine LE SCOUARNEC, Karine LE COURANT à Françoise GUILLERM, Christiane LE MOUEE à Corinne VOLA, Michel LINCY à Yvonne RAYER, Joël MAGUER à Paul COZIC*

| | |
|---|---|
| ***Nombre de membres au conseil :*** | ***44*** |
| ***Présents :*** | ***31*** |
| ***Votants :*** | ***37*** |

**Le quorum de 23 membres présents est atteint**

A été nommé secrétaire de séance : Hervé LE FLOC'H

2026_025

## Développement durable
## Habitat – Convention de partenariat 2026-2029 avec les Compagnons Bâtisseurs – interventions solidaires contre le mal logement

Dans le cadre du Pacte territorial, Roi Morvan Communauté développe une politique de l'habitat visant à répondre aux besoins des populations fragiles et à lutter contre le mal-logement des propriétaires occupants et des locataires du parc privé.
Force est de constater, qu'une part importante du parc de logements de Roi Morvan Communauté est ancien, voire dégradé avec des problématiques énergétiques et de vétusté. De plus, de nombreux ménages sont dans des conditions économiques fragiles, avec un taux de pauvreté de 16% contre 11,20% dans le Morbihan. Le Programme d'Intérêt Général (PIG) 2020-2024 a permis de venir en aide aux ménages modestes à très modestes, sur les questions de précarité énergétique et de maintien à domicile.
En 2025, pour renforcer sa politique de l'habitat, RMCom abonde financièrement les aides de l'Anah dans le cadre d'un dépôt de dossier MaPrime Logement Décent. La création d'une cellule mal-logement à l'échelle de Roi Morvan Communauté va permettre, en partenariat avec les Compagnons Bâtisseurs (CBB), de traiter les situations de mal-logement plus efficacement.
Les CBB sont en effet identifiés comme un partenaire de terrain contribuant à ces objectifs d'aide et d'amélioration de l'habitat.

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260305-2026_025-DE

Les CBB sont une association spécialisée dans les chantiers à caractère social. Leur objectif premier est de garantir à tous le droit de vivre dans un logement digne et adapté, en accompagnant les familles en situation de précarité (sociale, économique, psychique). Leurs interventions s'adressent uniquement aux ménages modestes et très modestes.
Roi Morvan Communauté a conventionné une première fois avec les Compagnons Bâtisseurs entre 2023 et 2025.
Sur ces trois années le nombre de ménages sollicitant les Compagnons a connu une progression importante.
En effet, de 12 demandes en 2023, les CBB sont passés à 13 sollicitations en 2024 et 17 en 2025.
De même le Bricobus a procédé à 2 interventions en 2024 et 11 en 2025.
L'intervention des CBB entre 2023 et 2025 s'est consolidée et intensifiée. Les tendances observées sur ces trois années soulignent l'importance de maintenir et consolider les partenariats pour répondre efficacement aux enjeux identifiés et accompagner durablement les ménages du territoire.

*Cf bilan 2023-2025 en annexe.*

Afin de maintenir la qualité des accompagnements, de répondre à l'augmentation des sollicitations et de poursuivre le développement des interventions en cohérence avec les priorités de Roi Morvan Communauté, notamment le BriCOBus, les Compagnons Bâtisseurs sollicitent une évolution du financement annuel, passant de 12 000 € en 2023/2024 à 15 000 € en 2025 et à 18 000 € pour la période 2026-2029 dans le cadre d'une convention triennale renouvelée.
Pour la période allant du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029, la participation financière de Roi Morvan Communauté est fixée à 18 000 € par an, versés sous forme de subvention de fonctionnement aux Compagnons Bâtisseurs de Bretagne.
Cette subvention annuelle se décompose comme suit :

- **Part fixe forfaitaire : 6 000 €**, destinée à contribuer aux charges structurelles nécessaires à la mise en œuvre de l'action sur le territoire ;
- **Part variable : 9 000 €**, dédiée aux chantiers et interventions techniques, incluant principalement les Bricobus réalisés et co-financé dans le cadre du dispositif MSE. Cette part variable sera appréciée au regard de la réalisation effective de l'activité sur le territoire et des objectifs opérationnels fixés par la convention ;
- **Part variable complémentaire : 3 000 €**, dédiés aux interventions BriCOBus principalement réalisés hors dispositif MSE.

<u>Chaque année, les CBB s'engagent à réaliser :</u>
Pour la durée de la convention pluriannuelle les objectifs opérationnels visés sont :

- **Propriétaires occupants et locataires du parc privé :**

Sous réserve du maintien des financements mobilisés pour la mise en œuvre du BRICOBus, les objectifs opérationnels prévisionnels sont fixés comme suit :

- 10 à 15 accompagnements ;
- 8 à 10 chantiers ou interventions techniques (dont Bricobus), réalisés ou en cours de réalisation ;
- 6 à 10 BriCOBus d'une durée de 1 à 2 jours (hors dispositif MSE) pour l'année 2026 ;
- 4 à 8 BriCOBus d'une durée de 1 à 2 jours (hors dispositif MSE) pour l'année 2027.

Ces volumes d'intervention sont établis en cohérence avec le plan de financement prévisionnel de l'action BriCOBus et le niveau de participation financière de Roi Morvan Communauté.

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260305-2026_025-DE

En cas d'évolution significative des cofinancements ou de la participation financière de la collectivité, les objectifs pourront être révisés par voie d'avenant.
Les objectifs fixés pour les années suivantes seront déterminés par avenant en cours de convention, en fonction des financements effectivement mobilisés.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- **d'approuver le projet de convention de partenariat avec les Compagnons Bâtisseurs de Bretagne 2026-2029 ;**
- **d'approuver la participation financière de Roi Morvan Communauté à hauteur de 18 000€ par an, composée de 6 000€ de part fixe et 9 000€ de part variable et 3 000€ dédiés aux interventions BriCOBus ;**
- **d'approuver les objectifs quantitatifs de la convention 2026-2029 ;**
- **d'autoriser la présidente à signer le projet de convention annexé à la présente délibération.**

**Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif.**

→ *Adopté à l'unanimité*

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Renée COURTEL

Renée COURTEL

Signature numérique de Renée COURTEL
Date : 2026.03.10 15:58:40 +01'00'